

LA CONTRIBUTION DE LA FAMILLE A LA REPRODUCTION SOCIALE : UNE AFFAIRE D'ÉTAT

Franz SCHULTHEIS*

Une force d'inertie

Un élément-clé, commun aux utopies sociales classiques – de Thomas Campanella à Charles Fourier – et aux grands projets révolutionnaires – des théories saint-simoniennes aux mouvements anarchistes –, réside dans l'idée d'un transfert radical des fonctions de reproduction sociale, du cadre familial et de la sphère privée à la collectivité et au domaine public. Tout se passe comme s'il s'agissait de s'attaquer à l'institution familiale, arbre de transmission de la reproduction de la propriété privée et des inégalités sociales, pour ouvrir la voie à l'émergence d'un nouveau type d'homme et d'une nouvelle forme de société, sans les clivages ni les rapports de domination entre classes, sexes et générations caractérisant jusqu'à nos jours les civilisations modernes.

En effet, les sociétés contemporaines ont conservé, malgré les valeurs démocratiques et égalitaires officiellement affichées, nombre de formes d'injustices sociales et d'inégalités des chances, qui s'avèrent d'une inertie historique remarquable malgré l'existence de toutes sortes de dispositifs institutionnels visant, tels le système des concours publics, une appréciation dite objective des mérites individuels des citoyens, et échouant néanmoins face à des filtres de sélection profondément enracinés dans les pratiques sociales les plus insignifiantes qui classent les indi-

vidus en dévoilant leurs origines et leur appartenance sociale (par ex., Bernstein, 1971 ; Oevermann, 1972).

Il suffit de consulter les statistiques nationales disponibles pour voir, du premier coup d'œil, qu'en Grande-Bretagne comme en Italie, en Suède comme au Portugal, la fille ou le fils d'un père mécanicien a une chance (dans le sens de probabilité statistique) nettement plus faible de rentrer dans l'enseignement universitaire, ou de gagner un haut niveau de revenu, que son ou sa camarade, fille ou fils d'un cadre supérieur travaillant dans la même ville et dans la même entreprise. De même, dans tous les pays industriels avancés, à niveau de qualification scolaire égal, les enfants issus de catégories socioprofessionnelles supérieures se « distinguent » de leurs camarades d'origine sociale plus modeste par nombre de façons de faire et de goûts – qui, aussi insignifiants qu'ils puissent paraître pris isolément, s'avèrent efficaces étant donné qu'ils se montrent souvent socialement classés et classant –, et en ce qui concerne les filtres les plus subtils de la sélection sociale (Bourdieu, 1979).

« Plus ça change, plus c'est la même chose... »

Cette logique de reproduction familiale des positions sociales et des capitaux économiques, culturels et symboliques associés, n'implique pas, néanmoins, une inertie des réalités socio-structurelles concrètes, vu qu'elle se produit fréquemment à travers une translation de la structure sociale, conduisant par exemple le fils du petit propriétaire foncier à se retrouver petit fonctionnaire, et à occuper une position homologue à celle de son père dans des conditions socio-historiques transformées. Il y a échange, comme en bourse, entre les valeurs économiques accumulées par les précurseurs et les capitaux culturels en forme de titres scolaires qui pourront être rentabilisés sur le marché de travail. L'idée de reproduction sociale, dont la famille serait, dans cette perspective théorique, l'acteur principal, n'a rien de mécanique et ne part pas de l'image d'une société figée, immobile. Elle s'appuie, au

contraire, sur l'idée d'un changement social permanent, avec des acteurs se déplaçant à l'intérieur d'un champ social donné, ou sur le principe d'un déplacement systématique entre champs différents. Soulignons en même temps, avec Max Weber, que les conditions historiques et les structures sociales des pays occidentaux divergent toujours de manière non négligeable, et qu'il faut donc s'attendre à rencontrer de fortes particularités contextuelles pour les manifestations empiriques du changement social.

Bref, même en étant tous formellement égaux dans la concurrence face à telle ou telle autre barrière à franchir, ou tel ou tel autre bien économique ou culturel à conquérir, certains s'avèrent donc toujours et partout, comme le notait Orwell, « plus égaux que les autres ». De telles disparités sociales survivent malgré la logique méritocratique des systèmes nationaux de sélection scolaire et professionnelle, et semblent bien retraduire les inégalités initiales. Dès la naissance, chaque individu fait partie d'un univers familial particulier, marqué par une trajectoire socio-historique spécifique et un ensemble de propriétés matérielles, immatérielles – un patrimoine ou un « bien de famille » – produit, accumulé et transmis d'une génération à l'autre. Il hérite donc d'un « bagage » plus ou moins bien fourni pour entrer dans le jeu de la concurrence sociale. Ces divergences de départ se retraduisent, ensuite, en inégalités des chances de réussir plus ou moins bien devant telle ou telle autre échéance. Elles contribuent donc, selon une logique récurrente, à reproduire – sinon à renforcer – les inégalités existant entre les divers contextes familiaux et, par là même, à reproduire les données structurelles du contexte social global. Il faut ne pas, non plus, oublier ceux et celles qui vivent sans famille, phénomène de plus en plus répandu dans les sociétés européennes (Kaufmann, 1992). Déjà, sous l'Ancien Régime, être « sans feu ni lieu » représentait la condition prototypique de la marginalité et de l'exclusion sociale et, de nos jours, l'absence de liens familiaux en tant que ressource d'aide et de solidarité caractérise toujours les catégories sociales les plus défavorisées des sociétés de l'abondance, telles que les allocataires du Revenu minimum d'insertion (RMI) en France, ou ceux de l'aide sociale en Allemagne ou en Belgique (Schultheis *et al.*, 1994). Avoir de la famille constitue déjà une sorte de ressource ou de capital de

base (dont l'absence s'accompagne souvent d'autres types de *deprivation*), fait nettement plus évident à l'époque pré-moderne où certaines régions européennes, comme la Bavière, connaissaient au dix-neuvième siècle encore des interdictions de mariage pour les populations les plus pauvres.

La fonction et le pouvoir reproducteur de la famille ne se limitent pas au domaine de la stratification sociale et des rapports de domination entre classes sociales. En tant que plaque-tournante de la vie quotidienne, la « culture familiale » s'avère aussi être le haut-lieu de la production et de la reproduction des différences sociales, telles que celles entre subcultures religieuses (par exemple, les sociétés pluri-confessionnelles, comme l'Allemagne ou les Pays-Bas, connaissaient il y a peu de temps encore une ségrégation entre sphères de vie catholique et protestante), ou encore celles entre catégories linguistiques (par exemple, la situation belge ou suisse, les minorités bretonnes, basques, alsaciennes et corses en France...).

Mais d'où la famille tient-elle ce pouvoir si particulier, et tellement crucial, de faire durer les conditions et les structures sociales – aussi aléatoires et arbitraires puissent-elles paraître – au-delà de la durée de vie limitée des individus ? Comment le groupe familial, haut-lieu du désintéressement et du dévouement – du moins en ce qui concerne les idées romantiques attachées à l'idée de l'amour familial et aux images d'Épinal mille fois peintes d'un « heaven in a heartless world » –, arrive-t-il à occuper une position stratégique tellement décisive dans la lutte autour des biens sociaux matériels ou symboliques, et à transmettre, de génération en génération, des chances inégales d'accès à ces valeurs sociales ?

Tout d'abord, il faut rappeler que la famille se situe à l'intersection même de plusieurs fonctions sociales primordiales : non seulement elle détient un quasi-monopole de légitimité en matière de reproduction biologique ou génétique, mais elle occupe traditionnellement, en même temps, un rôle clé dans le domaine de la transmission inter-générationnelle des valeurs économiques, des savoirs, des compétences culturelles et des biens symboliques. Cette position stratégique du groupe familial dans ces différents champs sociaux n'explique pas la totalité de l'impact du facteur

familial dans le jeu social. Il semble nécessaire de concevoir la famille elle-même comme un acteur proprement dit, relativement autonome, de ce jeu et de s'interroger autour des motivations et des enjeux la poussant à y participer.

Une première réponse théorique plausible à cette interrogation est offerte par la théorie de la justice, développée par John Rawls (1990), soulignant que le principe d'équité entre les générations implique que chaque génération concrète se trouve dans l'obligation morale fondamentale d'assurer la transmission du capital héréditaire, en transmettant à la génération descendante, au minimum, la « mise » laissée par la génération ascendante ; et donc de maintenir pour les descendants la position relative dans le jeu social dont on a soi-même hérité. La force motrice du travail de reproduction familiale se trouverait donc dans un principe d'obligation morale fondamentale.

L'égoïsme familial

Dans une autre perspective théorique, c'est la famille en tant que groupe qui se verrait attribuer un rôle d'acteur social autonome, apte à poursuivre des intérêts et des stratégies collectives non réductibles à ceux de ses membres. L'existence familiale, qui trouve sa base matérielle dans un patrimoine produit, accumulé et transmis de génération en génération, fonctionnerait – dans une telle perspective théorique mise en œuvre notamment par Max Weber – non pas selon la rationalité économique de l'utilitarisme individuel mais, tout au contraire, selon un « égoïsme familial » (von Hartmann) ou un « individualisme collectif » (de Tocqueville), caractéristiques des sociétés pré-marchandes. Ceci implique l'idée d'une « conscience collective » (Durkheim) *sui generis* du groupe familial apte à diriger l'action du groupe et à imposer un intérêt à poursuivre, qui n'est pas forcément identique aux intérêts de ses membres. En paraphrasant Rousseau, l'on pourrait donc dire que la « volonté familiale » n'est pas la « volonté de tous », et que nombre de stratégies familiales peu-

vent – sinon doivent ! – même produire des victimes structurales, dont l'image prototypique se trouve représentée par le fils cadet écarté par le droit successoral dit de *primogéniture*, ou encore les filles détournées des études prolongées au bénéfice de celles de leurs frères (Augustins, 1994).

Toute stratégie de reproduction implique une forme de *numerus clausus*, qui peut être de caractère « quantitatif » (par exemple, limiter le nombre des descendants pour empêcher une trop grande division du bien familial lors du partage légal, ou la pratique jadis courante de diriger – pour la même raison – au moins un des fils cadets – tout comme les filles d'ailleurs – vers une carrière religieuse) ou de caractère « qualitatif » (favoriser l'enfant le plus prometteur pour reprendre un jour les affaires familiales au détriment des autres ; privilégier une progéniture de sexe masculin par un usage stratégique du moyen d'interruption de grossesse, etc.).

Mais, comment définir l'enjeu et la logique des stratégies familiales en matière de transmission des valeurs matérielles ou immatérielles ? Tandis que la raison de l'action individuelle peut être résumée par le principe utilitariste d'une poursuite d'un bien-être maximum, l'action familiale, qui demande souvent des sacrifices de la part des membres individuels du groupe, semble tout au contraire dirigée vers un but « transcendant » par rapport aux existences individuelles. La reproduction familiale trouve donc sa finalité en elle-même ; ce qui explique que Pierre Bourdieu (1994) énonce : « Sans famille, il n'y aurait pas de stratégies de reproduction, sans stratégies de reproduction, il n'y aurait pas de famille. » Il s'agit de « reproduire », dans la concurrence sociale générale autour de l'accès aux moyens d'existence matériels et immatériels, un « pouvoir de reproduction » maximum qui puisse dépasser la durée limitée de la vie individuelle et ainsi perpétuer la lignée. Cette finalité se manifeste dans tout un ensemble d'actions, de stratégies plus ou moins hétérogènes, souvent plus implicites qu'explicites, plus in- ou pré-conscientes que consciemment dirigées, dont la cohésion génotypique cachée derrière l'hétérogénéité phénotypique ne se dévoile qu'à travers un travail de reconstruction sociologique et de distanciation réflexive.

Si ce travail met à jour, par exemple, que certaines catégories socioprofessionnelles – les employées et surtout les catégories de fonctionnaires – se caractérisent depuis plus d'un siècle déjà par une baisse du taux de natalité particulièrement prononcée, et si la sociologie tente de comprendre un tel comportement néomalthusien comme accompagnant les conditions d'existence particulières de ces groupes – caractérisés par un manque de patrimoine matériel d'un côté et par un type de reproduction familiale avec des investissements scolaires très coûteux de l'autre –, il ne faut pas confondre un tel rapport théoriquement construit avec la rationalité et la motivation d'action « vécue » par les acteurs. Même si ces derniers se représentent leurs choix en matière de fécondité comme allant de soi, il reste que l'écart par rapport aux autres catégories socioprofessionnelles s'avère à un tel point systématique qu'il repose sur une sorte de rapport stratégique entre la pratique sociale caractéristique de ce groupe, l'habitus collectif qui lui est associé et l'ethos de prévoyance en matière de planning familial, dont les indicateurs socio-démographiques témoignent.

Pour avoir un point de vue théorique systématique face aux différentes formes de stratégies reproductrices, nous suivrons la typologie proposée par Pierre Bourdieu (1974 ; 1989). Pour prévenir les malentendus fréquents, caractéristiques de la réception de cette approche théorique, nous soulignons qu'il s'agit d'une construction théorique à prétention universelle, visant à servir comme modèle de référence pour l'évaluation comparative des particularités nationales respectives dans le domaine de la reproduction sociale. Malheureusement, jusqu'à ce jour, ce modèle n'a pas encore été appliqué dans le contexte d'une recherche comparative, qui seule pourrait apporter une réponse à la question de savoir si les pays européens se distinguent selon la force de leur reproduction sociale.

Les passages stratégiques de la reproduction familiale

Premier constat : les stratégies de reproduction, fortement interdépendantes – chacune d'elles créant de nouvelles conditions à prendre en compte pour les autres choix stratégiques –, semblent agencées chronologiquement autour du fil conducteur du cycle de vie familiale et de ses passages ; à savoir : la naissance, le mariage et la mort.

Les stratégies de fécondité poursuivent deux types de finalités principales, à savoir : une régulation familiale du problème de la succession et de la sauvegarde du patrimoine face aux contraintes d'une législation prescrivant le partage égal de l'héritage, et une délimitation des charges familiales (nombre des enfants) selon les ressources disponibles et les conditions particulières de l'économie familiale. Dans le premier cas, il semble bien que l'imposition du partage légal par la majorité des codifications modernes se soit accompagnée – du moins dans le monde rural européen – d'une tendance générale vers un planning familial de caractère néo-malthusien, dont la logique vise à contrecarrer les effets de l'égalitarisme du droit familial moderne, sous forme d'émiettement de la propriété foncière par la raréfaction des héritiers.

En ce qui concerne la deuxième tendance néo-malthusienne des stratégies de fécondité, ce sont, en général, les classes moyennes qui en sont les acteurs prototypiques, tandis que les classes populaires, surtout en ce qui concerne leurs fractions très sous-privilegiées, ainsi que les classes sociales dominantes, se caractérisent toujours par une fécondité nettement supérieure. Les couches sociales les plus concernées par la lutte pour l'ascension sociale forment, semble-t-il, comme l'avait souligné un siècle auparavant Arsène Dumont avec sa théorie de la « capillarité sociale », l'avant-garde même du mouvement néo-malthusien. Vu de plus près, l'on constate quelques divergences interculturelles en ce qui concerne les stratégies de fécondité des familles européennes. Aujourd'hui, les pays se caractérisant par une socialisation, au moins partielle, du travail de reproduction en forme de structures d'accueil publiques pour jeunes enfants (tels que les pays scandinaves ou la France) se voient moins concernés par la baisse de la

natalité que les pays ne connaissant guère de tels services publics, et où les coûts de l'enfant, pour la famille en général et pour les femmes en particulier, sont élevés.

Les stratégies matrimoniales se manifestent dans toutes les sociétés européennes à travers l'existence de taux d'homogamie – donc de mariages conclus entre hommes et femmes d'origine et de statut social proches – étonnants, même si, parallèlement, il ne faut pas oublier de rappeler que les bénéfices à tirer de telles alliances varient de manière considérable selon le sexe et le statut professionnel. Ceci risque de surprendre – compte-tenu de l'idéal romantique de l'amour pur au-delà de l'intérêt matériel – mais est plausible, étant donné le niveau de ségrégation sociale considérable produite et reproduite quotidiennement par les systèmes d'enseignement nationaux, dont les catégories institutionnelles (élémentaire, secondaire, supérieur) reprennent toujours largement celles de l'espace social ; ségrégation se manifestant ensuite de façon analogue dans le monde du travail, où les catégories socioprofessionnelles se retrouvent en général *entre elles*, formant par là, en quelque sorte, un marché matrimonial prédisposé pour l'homogamie.

Les stratégies successorales encadrant le problème de la transmission inter-générationnelle du patrimoine, formaient jadis, sous l'Ancien Régime de l'ordre familial, une sorte de clé de voûte du système familial de reproduction sociale, dont la logique pouvait – et peut toujours – varier à un tel point d'un pays européen à l'autre, que les pères fondateurs de la sociologie de la famille (comme le Français F. Le Play ou l'Allemand W.-H. Riehl) en faisaient le principe distinctif des différents types de famille européens. A l'époque d'un mode de production agraire, le mode de transmission de la terre par héritage était effectivement décisif pour les formes de vie familiale et la reproduction sociale. La coutume de la liberté paternelle de tester, caractéristique de la Grande-Bretagne, ainsi que celle de la primogéniture, en Allemagne et dans les pays scandinaves, constituaient une stratégie de reproduction particulièrement favorable pour sauvegarder l'intégralité du patrimoine, tandis que la coutume du partage égal entre tous les héritiers, caractéristique du nord de la France, avait pour effet une division du patrimoine.

Avec l'avènement des sociétés dites « bourgeoises » et des codifications modernes, dans presque tous les pays européens, le partage légal et égal est le seul principe de transmission familiale légitimé et sanctionné par la loi, la Grande-Bretagne faisant cavalier seul en sauvegardant jusqu'à nos jours la liberté de tester. Néanmoins, cette homogénéité officielle, représentée par le « law in books », masque encore, dans le contexte européen contemporain, des pratiques de transmission familiale diverses, enracinées dans les lois non écrites des coutumes locales et marquées par une inertie historique étonnante. Ces particularités régionales concernent non seulement les stratégies successorales des familles agricoles (se traduisant, par exemple dans nombre de régions allemandes, par la survivance d'un principe de primogéniture « de fait » basé sur une compensation financière des frères cadets et des sœurs exclus de l'accès au patrimoine), mais aussi celles des familles industrielles (proches, pour les pratiques et les stratégies de reproduction, des familles agricoles). La liberté de tester, toujours accordée aux pères de famille anglais, permet aux chefs de dynasties industrielles de concentrer le patrimoine dans les mains d'un seul et même héritier, et d'assurer une transmission sans dispersion du « bien de famille ». Les familles industrielles allemandes profitent souvent de manière stratégique d'une marge de libre-choix légal relativement grande pour s'assurer contre un émiettement excessif du patrimoine, tandis que le « capitalisme familial » (Sartre) à la française semble marqué par un partage égal du patrimoine à composante communautaire, à savoir par une division du travail dans la gestion du patrimoine entre les héritiers. Rappelons aussi que les États nationaux européens interviennent directement dans le processus de succession familiale, mais ceci de manière très variable, en imposant aux héritiers, comme c'est par exemple le cas en France ou dans les pays scandinaves, des impôts élevés, motivant les familles à rechercher de manière stratégique des voies – légales ou non – pour contourner le fisc et sauvegarder le patrimoine.

D'autres stratégies reproductrices des familles s'inscrivent dans les particularités des champs sociaux dans lesquels elles se

déploient, et se définissent donc par l'enjeu ou le type de capital spécifique qu'elles visent :

– Les stratégies économiques servent à assurer l'existence matérielle et l'avenir du groupe familial, par des formes d'investissement de la force du travail ou de capitaux dans le monde de la production, par la constitution d'épargnes et de rentes, et par la gestion rationnelle du patrimoine. D'un pays européen à l'autre, ces stratégies prennent des orientations très différentes, allant de pair avec d'autres particularités contextuelles, telles que la structure du capital, les inégalités sociales face à l'accès au capital, le rapport existant entre le système public et obligatoire de la redistribution entre les générations et sa contrepartie privée en forme de réseau d'échanges familiaux. L'observateur sociologique constate, par exemple, que l'investissement familial dans des valeurs immobilières, surtout dans une maison transmissible, est relativement fréquent dans le contexte français, tandis que les familles britanniques conçoivent un tel bien immobilier plutôt comme une sorte d'« assurance vieillesse » à vendre en cas de besoin, et que les familles allemandes, nettement moins souvent propriétaires, choisissent plus fréquemment la voie des assurances-vie pour l'accumulation d'un capital familial.

Les stratégies économiques des familles se manifestent sous la forme de la division du travail entre les sexes, très variable d'un pays européen à l'autre. Tandis que dans les pays scandinaves ou en France, il existe un haut niveau de salarisation continue des femmes, même quand il y a de jeunes enfants à charge, les familles allemandes ou hollandaises se caractérisent par une division sexuelle traditionnelle du travail entre le domaine productif et la sphère reproductrice, féminine. Parallèlement au constat d'une telle divergence interculturelle, l'on peut évoquer une opposition assez nette entre ces pays sur le plan de l'organisation du travail reproductif. D'un côté, ce travail largement « externalisé », pris en charge par un secteur tertiaire puissant, embauchant des femmes ; de l'autre, dans des pays comme l'Allemagne, un monopole familial (ou plus exactement maternel) très large du travail de reproduction, surtout en ce qui concerne l'éducation des jeunes enfants.

– Les stratégies d'investissement social visent à conserver, sinon à augmenter, les ressources d'aide – solidaire ou intéressée – disponibles en cas de besoin (trouver un garant pour obtenir un crédit, avoir des « tuyaux » en affaires, trouver un poste pour ses enfants, etc.). Un tel capital social repose sur des rapports de parenté et d'alliance créés par des stratégies matrimoniales, et sur des relations d'amitié ou encore dérivant de la vie associative ou corporative. Dans les régions méditerranéennes en particulier, le réseau parental élargi joue un rôle primordial sur le plan de l'entraide solidaire. Dans d'autres pays européens, c'est la vie associative, souvent cloisonnée selon des critères d'appartenance sociale, qui constitue une source de capital social, comme le montrent les exemples des corporations d'étudiants en Allemagne, ou des pères plaçant leurs fils selon une tradition familiale centenaire afin d'assurer la reproduction d'un certain type d'habitus masculin et de relations sociales exclusives et profitables pendant la carrière professionnelle. Dans d'autres contextes nationaux, des institutions, comme les associations d'anciens élèves des grandes écoles françaises, les clubs britanniques, les sectes protestantes helvétiques, la franc-maçonnerie en Italie ou les clubs « Lion's » et « Rotary » un peu partout, peuvent remplir des fonctions sociales analogues pour l'investissement social des familles.

– Les stratégies prophylactiques visent la conservation, sinon l'ennoblissement, du capital humain familial à travers des pratiques de prévention hygiéniques, sanitaires ou diététiques, et un style de vie profitable pour être en forme physiquement et psychologiquement (soins corporels, activités de loisir, activités sportives, cures de revitalisation, etc.).

– Les stratégies d'investissement symbolique tournant autour du principe de « l'honneur familial », s'opposent souvent à la rationalité économique proprement dite, en accordant aux apparences extérieures et au style de vie (signes extérieurs du statut social et du prestige auquel l'on prétend) une importance considérable. Par exemple, la pratique archaïque du « potlatch » – visant, à travers la destruction systématique de biens matériels, à augmenter la considération et le respect des autres –, les stratégies d'investissement symbolique – déployées par les familles modernes se saignant aux quatre veines pour avoir un intérieur

ou une voiture *comme il faut*, ou s'endettant dangereusement pour faire envie lors du mariage d'une fille –, semblent souvent suivre des raisons que la raison ignore. Ceci concerne bien sûr aussi les titres de « noblesse » classiques (même à l'époque démocratique, les titres de « chevalier » ou de « comte » s'avèrent encore d'un attrait considérable et d'une valeur d'échange non négligeable sur le marché matrimonial, dans des pays à forte tradition monarchiste comme l'Angleterre) et « modernes » (pensons aux doctorats universitaires dont les propriétaires ne manquent pas de se parer dans les régions de langue allemande, aux décorations comme la Légion d'Honneur en France ou la panoplie d'ordres encore en rigueur en Autriche). Rappelons aussi l'existence d'institutions, telles que les clubs anglais, les associations d'étudiants allemands, les corps des anciens élèves des Grandes Écoles en France ou encore certains régiments de l'armée helvétique, servant jusqu'à nos jours, chacune à sa manière, à la production d'un habitus élitair et au recrutement des classes dirigeantes. Corps sociaux reconnaissables à travers l'usage de symboles subtils (couleurs de cravates ou de banderoles, chevalières etc.), et reconnus socialement précisément grâce à la valeur et la fonction distinctives de leur recrutement social.

– *Last but not least*, les stratégies éducatives forment un enjeu de reproduction sociale typiquement « moderne », dont l'impact serait tout à fait comparable à celui du patrimoine familial sous l'Ancien Régime. L'investissement éducatif dans la progéniture se caractérise, dès le plus jeune âge de l'enfant, par des stratégies de classes sociales divergentes, marquant toutes les manières de faire et les petites choses de la vie, comme le style culinaire et l'apprentissage du goût en tant que première manifestation d'une esthétique sociale distinctive, les formes de politesse ou encore les façons de parler. Rappelons, en passant, que l'apprentissage stratégique d'un code de comportement socialement distinctif semble traditionnellement plus profondément enraciné dans les pays européens ayant connu (comme la France, la Grande-Bretagne ou, dans une certaine mesure aussi, l'Autriche) la mise en place précoce et durable d'un « habitus civilisé » (Elias) et d'une « bonne société », reconnus comme modèle normatif par toutes les classes sociales ; alors que d'autres pays (tels que l'Allemagne

ou les pays scandinaves) se caractérisent par un certain retard historique du « processus de civilisation », et par l'absence d'un modèle de savoir-vivre universellement reconnu et par-là – comme l'a souligné Max Weber – plus facilement transmissible d'une génération à l'autre. L'on peut donc spéculer – puisque l'on manque toujours de recherches comparatives valables en ce domaine – que la « culture familiale », qui constituerait selon Elias une sorte de laboratoire social pour la production et la reproduction de l'habitus civilisé (d'autant plus puissant que l'enfant, entré dans cet univers dès la naissance, y subit une socialisation profonde et durable longtemps avant l'intervention de la collectivité), s'avérerait, en France ou en Grande-Bretagne, plus riche et efficace en matière de distinction sociale que dans les pays de langue allemande ou scandinave.

A l'âge de la scolarisation – variable d'un pays européen à l'autre – le quasi-monopole familial en matière d'éducation se voit remis en question, la famille se trouvant face à un concurrent puissant, capable de redistribuer les cartes du jeu social et de bousculer ses stratégies de reproduction sociale. Il s'agit de l'État moderne ayant centralisé les moyens de reproduction sociale légitimes à travers la mise en place d'une scolarisation générale et obligatoire des enfants.

La reproduction familiale : une affaire d'État

Après l'intervention de l'État de droit dans le domaine des stratégies successorales, et l'imposition d'un partage égal, la monopolisation étatique des moyens de reproduction culturelle se traduit en une forte restriction de l'autonomie familiale en matière de choix successoraux (*numerus clausus*) et de désignation des héritiers. Ce qui se met en place à travers l'école, c'est une logique proprement statistique du mode de reproduction sociale. Le titre scolaire, de plus en plus indispensable pour succéder à un père-fondateur, s'avère très éphémère. Les diplômes des parents, sorte de patrimoine culturel, ne sont pas transmissibles

de manière directe, même si la réussite et le capital scolaires de la génération ascendante sont les meilleurs garants d'une réussite probable des nouvelles générations pendant la trajectoire de qualification. La famille reste l'acteur principal de la reproduction sociale, selon une logique de sélection à caractère méritocratique, ce qui crée une contradiction entre l'intérêt de classe, largement satisfait par ce mode de reproduction, et l'intérêt des membres « sacrifiés », ayant échoué face aux obstacles et aux filtres de la sélection scolaire.

Les affaires de reproduction familiale représentent de moins en moins des affaires privées. L'État s'en mêle, dans le but explicite de contrebalancer ou même de contrecarrer les mécanismes de la reproduction sociale, en faveur d'une égalité des chances des citoyens au-delà de leur origine sociale. Cette finalité de l'État reste souvent utopique face aux stratégies de reproduction éducative des familles qui s'avèrent d'autant plus puissantes qu'elles s'exercent dès la prime enfance à travers la transmission d'un capital culturel.

La logique des stratégies familiales de reproduction culturelle représente un fait social fondamental dans toutes les sociétés modernes. Cela ne signifie pas qu'il faille faire l'économie des divergences interculturelles observables d'un pays européen à l'autre (de Singly et Schultheis, 1991 ; Büchner *et al.*, 1990). Dans chaque contexte national, la concurrence entre les stratégies familiales et les stratégies étatiques en matière de reproduction éducative se manifeste de manière particulière, reflétant les rapports de force respectifs entre les différents acteurs sociaux (institutions étatiques, partis politiques, corporations ou syndicats, institutions ecclésiastiques, etc.).

Ainsi, un élément, souvent négligé dans les comparaisons des systèmes d'enseignements nationaux, est révélateur des représentations socioculturelles des limites et des rapports entre sphère publique et sphère privée, perceptibles avec l'âge du passage du contexte familial au contexte scolaire et public de l'éducation des enfants. L'âge d'entrée dans le système d'enseignement public est relativement précoce en Belgique ou en France, où presque 90 % des enfants de trois ans fréquentent une école maternelle ; la

situation est totalement différente aux Pays-Bas, où seuls 4 % des enfants de cette classe d'âge sont concernés par la pré-scolarisation, en Allemagne ou en Italie. Nous sommes face à des idées, sinon des idéologies, éducatives souvent opposées, d'une grande inertie historique. Pensons, par exemple, au cas français, où l'école maternelle joue depuis plus d'un siècle un rôle important dans le système d'enseignement républicain et laïque, visant explicitement à contrebalancer le poids de l'origine familiale dans les rouages de la reproduction et, à son opposé, aux cas allemand, néerlandais ou helvétique, où l'éducation des jeunes enfants est largement exclue du domaine d'intervention légitime de l'État.

La même chose est vraie en ce qui touche l'impact des écoles privées ou « libres » dans les différents contextes nationaux. En Belgique, 56 % des écoles sont « privées » ; ce n'est le cas que pour 13 % des écoles danoises. Ces dernières se caractérisent de plus par une structure hautement unifiée : les jeunes Danois fréquentent un seul type d'école pour tous jusqu'à l'âge de seize ans, tandis que les autres systèmes d'enseignement nationaux suivent une logique dichotomique, créant, comme le montre la situation en Allemagne, dès un âge précoce, une sélection et un aiguillage décisif pour les itinéraires scolaires (Elvin, 1981). D'autres types de divergences interculturelles se manifestent, selon le degré d'unification institutionnelle et de centralisation politique et administrative des champs d'enseignement public nationaux respectifs.

Pour cette dimension, la France incarne le prototype même d'une monopolisation étatiste du champ de production et de reproduction du capital scolaire. Cette centralisation du champ d'enseignement français s'accompagne, en plus, d'une hiérarchisation accentuée des institutions scolaires et universitaires, omniprésente dans les représentations collectives des enjeux de la reproduction familiale. Ainsi, la France connaît une différenciation entre les universités et les Grandes Écoles (distinction inconnue des autres pays européens, du moins si l'on fait abstraction du phénomène partiellement homologue des collèges « prestigieux » en Grande-Bretagne) et, à l'intérieur de ces dernières, entre les « grandes » et les « petites », selon l'accès au capital culturel et symbolique, transférable ensuite en capital économique

sur le marché du travail. Vu de l'étranger, cette spécificité française, enracinée dans les mentalités collectives, se traduit en une croyance collective (ou une « illusion », comme l'écrit Bourdieu) puissante en ce qui touche le bien-fondé de la concurrence scolaire et la légitimité de son monopole de distribution des individus dans l'espace social. Objet d'une obsession collective bien fondée, cette machine à classer et le classement qui en résulte contribuent, de manière non négligeable, à la production et la reproduction d'un sentiment généralisé de malaise social, sans équivalents directs dans les autres pays européens, caractérisés par des systèmes d'enseignement moins centralisés, hiérarchisés et omnipotents en ce qui concerne la classification sociale. L'aspiration égalitaire, démocratique et méritocratique, caractéristique du système scolaire et universitaire français, s'accompagne d'une pratique de reproduction sociale particulièrement sélective et exclusive, qui ressemble plus à un mécanisme de nomination, de classification et de consécration étatiques de différences sociales préexistantes, qu'à un dispositif de rééquilibrage et d'émancipation sociaux.

Le diplôme universitaire, équivalent direct, selon Max Weber (1974), du titre de noblesse de l'Ancien Régime et de l'esprit de corps qui en découle, joue un rôle de distinction et de démarcation sociales très variable selon les contextes nationaux : ainsi, l'institution dite « Berufsschule » en Allemagne (voir aussi le système néerlandais ou suisse), qui dispense à la fois l'apprentissage scolaire et professionnel, ouvrant en général l'accès à une qualification professionnelle et à des biens économiques relativement proches des catégories socioprofessionnelles basées sur le critère des titres scolaires, tels que le baccalauréat ou même un diplôme universitaire. S'expliquent aussi certaines divergences interculturelles, sur le plan des itinéraires scolaires et professionnels et des stratégies familiales de reproduction. Étant donné la reconnaissance sociale accordée à l'apprentissage professionnel dans des pays tels que l'Allemagne, l'Autriche, la Hollande ou la Suisse, l'on ne s'étonnera guère de rencontrer, même chez les enfants issus de familles privilégiées, des biographies scolaires et professionnelles diversifiées, comprenant souvent une phase « pratique » intermédiaire, sous la forme d'un apprentissage pro-

fessionnel intercalé entre le baccalauréat et les études universitaires, ou l'usage de stages pratiques dans des institutions publiques et des entreprises privées pendant les études. En même temps, ce système de qualification parallèle, professionnelle et scolaire à la fois, produit un autre effet non négligeable pour les stratégies de reproduction familiales, sous forme d'un taux de chômage des jeunes générations relativement faible.

Selon les contextes nationaux et leurs traditions historiques, l'État moderne joue son rôle de « facteur de la vie domestique » (Durkheim) de façon différente (Leclercq, 1989 ; Halsey *et al.*, 1980). De manière paradoxale ou pas, il semble que ce sont les systèmes d'enseignement caractérisés par une philosophie de citoyenneté sociale égalitariste et méritocratique qui s'accompagnent d'une concurrence forte et généralisée autour du capital scolaire, d'un rôle omnipotent de cette ressource sociale dans les stratégies familiales de reproduction sociale. Là où l'État se montre moins « monopoliste », plus « libéral », en accordant aux familles une plus grande marge d'autonomie dans la gestion de leurs « affaires », les stratégies de reproduction des familles sont caractérisées par une plus grande diversification et par une plus grande complexité, par une présence nettement plus faible dans les discours politiques des phénomènes de reproduction sociale.

Références

- AUGUSTINS (G.), 1994, *Comment se perpétuer ? Devenir des lignées et destins des patrimoines dans les paysanneries européennes*, Mémoires de la Société d'Ethnologie, Paris.
- BERNSTEIN (B.), 1971-1973, *Class, Codes and Control*, Vol. I tome IV, Routledge, London.
- BOURDIEU (P.), 1974, « Avenir de classe et causalité du probable », *Revue Française de Sociologie*, vol. 15, 1, pp. 3-42.
- BOURDIEU (P.), 1979, *La Distinction : critique sociale du jugement*, Éditions de Minuit, Paris.
- BOURDIEU (P.), 1989, *La Noblesse d'État*, Éditions de Minuit, Paris.

- BOURDIEU (P.), 1994, « Stratégies de reproduction et modes de domination », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 105, pp. 3-12.
- BÜCHNER (H.) *et al.* (dir.), 1990, *Kindheit und Jugend im interkulturellen Vergleich*, Leske & Budrich, Opladen.
- COMMAILLE (J.), 1993, *Les Stratégies des femmes. Travail, famille et politique*, La Découverte, Paris.
- ELVIN (L.) (dir.), 1981, *The Educational Systems in the European Community. A guide*, NFER-Nelson Publishing Company, Oxford.
- KAUFMANN (J.-C.), 1993, *Célibat, ménages d'une personne, isolement, solitude. Un état des savoirs*, Commission des Communautés européennes, Bruxelles.
- HALSEY (A.H.) *et al.* (dir.), 1980, *Origins and Destinations*, Clarendon Press, Oxford.
- LECLERCQ (J.-M.), RAULT Ch., 1989, *Les Systèmes éducatifs en Europe. Vers un espace communautaire ?*, La Documentation Française, Paris.
- OEVERMANN (U.), 1972, *Sprache und soziale Herkunft*, Suhrkamp, Frankfurt.
- RAWLS (J.), 1990, *Eine Theorie der Gerechtigkeit*, Suhrkamp, Frankfurt.
- SCHULTHEIS (F.) *et al.*, 1994, *Extreme urban poverty and welfare policies : research*, European Commission, Bruxelles.
- SINGLY DE (F.), 1987, *Fortune et infortune de la femme mariée*, Presses Universitaires de France, Paris.
- SINGLY DE (F.) *et* SCHULTHEIS (F.) (dir.), 1991, *Affaires de famille, affaires d'État*, Éditions de l'Est, Nancy.
- WEBER (M.), 1974, *Wirtschaft und Gesellschaft*, Tübingen, Verlag Mohr.

Note

- * Franz Schultheis, Département de Sociologie, Université de Genève, Genève, Suisse.